

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2015

Le Maire ouvre la séance à 18H30

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, VUITTENEZ, LEVIEL, JACQUET, MERVILLE, ROUX, Adjoint

Mmes et MM. HENNEQUIN, DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, ANDRE, CANCEL, CHAMPION, DIERICKX, BELISSANT-REYDET, BIANCHI, LAGRANGE-MARTINET, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, MONNOT, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. TRIFFAULT-MOREAU

Ont donné pouvoir : M. DAHLEN à M. FALCE
Mme VIAL à M. GLOAGUEN

Après son départ de séance :

M. FAIVRE à Mme DIERICKX

Le Maire informe les élus qu'il a reçu ce jour deux questions orales transmises par Mme JONDOT-PAYMAL et M. BOUILLET.

Il indique aux élus à l'origine de ces questions orales que la réponse sera apportée lors du Conseil du 25 juin prochain.

Le Maire laisse ensuite la parole à Antoine TRIFFAULT-MOREAU, secrétaire de la séance, pour un bref rappel des décisions prises lors de la dernière séance.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT 1 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA REGION BEAUNOISE

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 34 voix pour, M. CHAMPION ne prenant pas part au vote, approuve les nouveaux statuts du SYMAB adoptés par le Comité Syndical du SYMAB réuni le 16 février 2015.

RAPPORT 2 – AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - COMMUNICATION

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, par 34 voix pour, M. CHAMPION ne prenant pas part au vote, donne acte au Maire de sa communication sur l'avis définitif de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne mettant fin à la procédure relative au déséquilibre du Budget Annexe de la Société Publique Locale - SPL - "BEAUNE Congrès", constaté sur l'exercice budgétaire 2013, cette dernière ayant constaté que les mesures prises par la Ville étaient suffisantes et avaient respecté les préconisations de la juridiction financière.

RAPPORT 3 – HEBERGEMENT DES ATELIERS DU CINEMA - MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, par 34 voix pour et 1 abstention,

- décide de repousser la date de prise d'effet du contrat administratif avec les Films 13, portant occupation des locaux destinés à héberger les Ateliers du Cinéma, à la date effective de remise des clés, soit le 1er avril 2015,
- décide, eu égard à cette modification, que le loyer, révisable chaque année et dont le montant a été fixé par délibération du 28 mars 2013, ne sera requis qu'à compter du 1er septembre 2015, date de l'ouverture des Ateliers du Cinéma,
- note que les autres caractéristiques de ce contrat, fixées par délibération du 28 mars 2013, demeurent inchangées,
- autorise le Maire à signer le contrat à intervenir ainsi que tout acte nécessaire à la conduite du dossier.

RAPPORT 4 – GESTION DE LA VIE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE

↳ RAPPORT 4.1 - RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE, LE CONSEIL GENERAL ET LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions d'utilisation par les élèves des équipements sportifs et du stade nautique à intervenir avec le Conseil Départemental et les établissements d'enseignement -Collèges MONGE, Jules FERRY et SAINT-CŒUR- .

↳ RAPPORT 4.2 - RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS

(rapporteurs : M. VUITTENEZ - Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide le renouvellement des conventions avec les associations et organismes publics suivants :
 - l'Office du Sport pour l'organisation des 24 Heures de BEAUNE prévues les 29 et 30 mai 2015,
 - l'Association Guillaume DUFAY, pour le Festival International d'Opéra Baroque qui aura lieu du 3 au 26 juillet 2015,

↳ RAPPORT 4.3 - SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 158 € au Cercle des Lutteurs Beaunois, pour l'achat de deux maillots de lutte pour l'espoir du Club, présent dans les compétitions nationales et internationales.

RAPPORT 5 - RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE ET LE LYCEE VITICOLE DANS LE CADRE DU FESTIVAL ITINERAIRE SINGULIER

(rapporteur : M. FAIVRE)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- prend note de la participation de l'Espace Jeunes au Festival Itinéraire Singulier qui se déroulera du 9 au 16 avril prochain et notamment la représentation d'une pièce de théâtre produite et jouée par 15 jeunes de la structure et de l'IME professionnel à l'amphithéâtre du Lycée Viticole mis gracieusement à la disposition de la Ville à cette occasion,
- autorise le Maire à signer tout document contractuel à intervenir.

RAPPORT 6 - TARIFS SPECTACLES LA LANTERNE MAGIQUE BEAUNE VIBRATIONS # 4

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve les tarifs des spectacles proposés à la Lanterne Magique, dans le cadre de la saison BEAUNE Vibrations 2015 #4, dans les conditions suivantes :
 - ✓ 8 € en tarif unique,
 - ✓ 6 € pour les adhérents des Espaces Beaunois, les scolaires (élémentaires et secondaires) et les étudiants
- note que l'organisateur du 1er concert de « VII » le 17 avril conservera le produit de sa billetterie,
- décide que la mise en place de ces tarifs se fera à compter du 17 avril 2015,
- autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes partenaires, publics et privés.

RAPPORT 7 - FETE DES BLANCHES FLEURS

(rapporteur : Mme MERVILLE)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'organisation de la 1^{ère} édition du "Printemps des Blanches Fleurs" qui se déroulera le 11 avril 2015,
- décide d'accorder la gratuité de l'occupation du domaine public pour l'ensemble des animations proposées,
- autorise le Maire à signer les conventions ou contrats à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

RAPPORT 8 – ORGANISATION DES SERVICES

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de recruter, par voie de mutation, un agent de la Communauté d'Agglomération en supprimant un poste de Brigadier Chef Principal disponible à l'effectif, pour créer un poste d'Animateur principal 1^{ère} classe,
- note que cet agent sera rattaché à la Direction des Ressources et Relations Humaines, mise en commun entre la Ville de BEAUNE et la Communauté d'Agglomération,
- note que la charge annuelle sera supportée par chaque Collectivité à part égale,
- approuve les ajustements proposés dans le cadre de la mise à disposition de personnel entre la Communauté d'Agglomération et la Ville Centre et récapitulés dans le tableau joint à la délibération,

RAPPORT 9 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SICECO

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve les termes de la nouvelle convention de partenariat à intervenir entre la Ville et le Syndicat Intercommunal d'Energies de Côte d'Or - SICECO- qui couvre la période 2015-2020,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 10 - ADHESION AU GROUPEMENT REGIONAL DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, D'ELECTRICITE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'acte constitutif du groupement régional de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SIEEEN en application de sa délibération du 14 juin 2014,
- prend bonne note du contenu de la liste des contrats concernés respectivement par l'achat de gaz naturel et d'électricité annexée à la délibération,
- décide d'adhérer à ce groupement de commandes régional,
- approuve la participation financière de la Ville fixée conformément à l'article 8 de l'acte constitutif, estimée à environ 760 € annuellement pour l'électricité et 800 € pour le gaz (période de fourniture du 1er septembre au 31 décembre 2017),
- autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

RAPPORT 11 - CONVENTION AVEC GRDF POUR L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENTS DE TELERELEVE

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la convention avec GRDF pour l'hébergement d'équipements de télérelève,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

RAPPORT 12 – GESTION DES AFFAIRES FONCIERES

(rapporteur : M. BECQUET)

↳ RAPPORT 12.1 - CESSION AU PROFIT DES CONSORTS NAUDIN-BILLARD EN VUE DE LA REGULARISATION DU FONCIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- afin de permettre une régularisation du foncier, approuve la modification du parcellaire cadastral tel que proposé, à savoir :
 - une servitude de passage d'une emprise de 39 m² accordée au profit des Consorts NAUDIN-BILLARD et leur acquéreur Mme BEGIN-MONTOUT, moyennant une indemnité forfaitaire de 140 € (lot K),
 - une cession de 389 m² (issus de la parcelle d'origine CY n° 333) consentie au profit des Consorts NAUDIN-BILLARD, sur la base de la valeur vénale de 18 € le m² déterminée par l'Administration des Domaines (lots I-H et E),
 - une cession de 218 m² consentie au profit de Mme BEGIN-MONTOUT, sur la base de la valeur vénale de 18 € le m² (lots G et F),
- décide de déroger à la décision du 11 avril 1983, qui interdit toute cession de parcelles communales à la Montagne, et ce, pour permettre de régulariser ces anomalies foncières,
- décide que la prise en charge des frais générés par lesdites transactions seront à la charge de l'acquéreur.

Départ de M. Alexis FAIVRE à 19h40, qui donne pouvoir à Mme DIERICKX

↳ RAPPORT 12.2 - CESSION D'UN IMMEUBLE COMMUNAL AU PROFIT DU CCAS

Le Conseil Municipal, par 34 voix pour, M. SUGUENOT ne prenant pas part au vote :

- décide la cession de l'ancienne école de CHALLANGES, bien déclassé par délibération du Conseil Municipal du 18 septembre 2014 et de ce fait aliénable, au profit du Centre Communal d'Action Sociale de BEAUNE, pour un montant de 220 000 €, sur la base de l'évaluation des Domaines,
- décide que les frais générés par l'acte emportant transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Maire à signer tout acte et document nécessaire à la vente de ce bâtiment communal.

RAPPORT 13 - ZAC DE LA CERISIERE - EXTENSION DE LA STE KRITER BRUT DE BRUT

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'autorisation d'extension du site KRITER Brut de Brut sis route de CHALLENGES à BEAUNE.

RAPPORT 14 - PROJET URBAIN PARTENARIAL -PUP- EXTENSION DES PRIMEVERES

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la mise en œuvre d'un Projet Urbain Partenarial -PUP- à l'occasion de l'extension du Foyer des PRIMEVERES, selon les modalités suivantes :
 - les travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales sont estimés à 54 182,90 € HT, la Ville étant éligible au fonds de compensation de la TVA,
 - la maîtrise d'œuvre sera assurée en interne par la Ville,
 - ORVITIS ou toute personne physique ou morale qui s'y substituerait prendra en charge conventionnellement une fraction fixée à 70% du coût total des équipements, soit 37 927€, le solde étant assuré par la Ville au titre de l'aménagement général du quartier et de l'amélioration de la collecte des eaux de ruissellement de chaussée,
 - le montant de la participation sera révisé au jour de la signature de la convention par application de l'indice TP 01, le mois de janvier 2015, date d'établissement du devis, étant le mois M0,
 - la Ville de BEAUNE s'engage à réaliser les travaux nécessaires à la desserte de la parcelle dans un délai de 9 mois à compter de la signature de la convention régissant le PUP,
 - les Permis de Construire pourront être délivrés dès le conventionnement et le paiement effectif de la participation mise à charge de l'Aménageur,
- approuve le projet de convention à passer avec la Communauté d'Agglomération compétente en matière de gestion des eaux pluviales,
- autorise le Maire à signer les documents contractuels se rapportant à ce dossier.

RAPPORT 15 - AMENAGEMENT DE L'AERODROME BEAUNE-CHALLENGES ET ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

- approuve le projet d'aménagement de l'Aérodrome BEAUNE CHALLENGES tel qu'il lui a été présenté,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

RAPPORT 16 – DEMANDE D'AIDE AU RAVALEMENT DE FAÇADE

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, par 34 voix pour, M. VUITTENEZ ne prenant pas part au vote, accorde une subvention de 2812,46 € au profit du Cabinet ECHINARD, syndic de la copropriété sise 5 rue des Tonneliers pour le ravalement de façade de l'immeuble.

RAPPORT 17 – RESILIATION DU BAIL SARL LA BOITE A COUPE-M. CHAMOY

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de résilier le bail commercial accordé à la SARL La boîte à coupe représentée par M. CHAMOY pour l'occupation de locaux sis dans l'ancienne Banque de France,
- fixe la date effective de résiliation au 30 juin 2015 et ses conditions, notamment l'apurement des loyers et charges dues jusqu'à cette date,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 18 – CESSION AU PROFIT DE LA SARL B.L.C. - M. FAUVERNIER

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide la cession, dans la zone de l'Oratoire, du terrain d'assiette nécessaire au projet de la SARL BLC, représentée par M. FAUVERNIER, de création d'une salle de spectacles et de réception, dans les mêmes conditions que celles accordées à l'époque par le SYMAB, propriétaire du terrain, soit environ 12 800 m² à 65 € HT le m²,
- décide que les frais générés par ce transfert seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Maire à signer tout acte à intervenir.

RAPPORT 19 – GESTION ZAC PORTE DE BEAUNE

(rapporteur : M. CHAMPION)

↳ RAPPORT 19.1 - ZAC PORTE DE BEAUNE - 4 CESSIONS DE TERRAINS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise la cession de terrains ZAC Porte de BEAUNE au profit des sociétés suivantes aux conditions énoncées dans le rapport et reprises dans les délibérations,
 - acquisition par la société DCB International du lot n° 15, d'une surface approximative de 4 274 m² sur la base de 50€ HT le m², dans le cadre de la construction de leur futur Centre Régional Bourgogne Champagne Ardenne VEOLIA Eau,
 - acquisition du lot n° 8 d'environ 6000 m² moyennant un prix de 38€ HT le m² par la société FABILAU, pour la construction de deux bâtiments d'une superficie d'environ 1 800 m² destinés à la location d'entrepôts et de bureaux,

- acquisition du lot n° 6a d'environ 6 000 m², au prix de 38€ HT le m², par la société BATIFRANC, pour réaliser la construction d'un bâtiment industriel dans la perspective de louer des cellules de petites tailles (200 à 300 m²) à des entreprises,
 - acquisition du lot 10a d'environ 8 100 m² prix de 38 € HT le m², par M. Brice GIRARDIN, coach sportif, qui envisage de réaliser un complexe proposant diverses activités telles que foot en salle, badminton, squash, danse, stretching...
- fixe la durée de validité de l'offre à 12 mois à compter de la date de la présente délibération,
 - autorise le Maire à signer les compromis et les actes de vente à intervenir,
 - autorise les dépôts des permis de construire avant que les transferts de propriété ne soient effectifs.

↳ RAPPORT 19.2 - ZAC PORTE DE BEAUNE - PROLONGATION DE DELAIS SCI DU MURGELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- prend acte de la demande de la SCI du MURGELOT de modifier leur projet initial de construction d'un bâtiment de 1250 m² en deux bâtiments (1600 m² et 400 m²) sur la parcelle qui lui a été cédée par délibération du 20 janvier 2014,
- note que la SARL l'IF se substituera à la Sci du MURGELOT,
- accorde une prolongation de 6 mois pour concrétiser son projet à compter de la présente délibération.

RAPPORT 20 – DENOMINATION DE LA SALLE DES FETES DU CAMP AMERICAIN (rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de donner le nom de "Salle Noël L'EXCELLENT" à la salle des fêtes du Camp Américain,
- autorise le Maire à faire installer à l'entrée de cet équipement la plaque portant cette dénomination.

RAPPORT 21 – DEMANDES DE GARANTIE D'EMPRUNT PRESENTEES PAR SCIC HABITAT (rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la garantie totale de la Ville pour les trois prêts contractés par la SCIC Habitat d'un montant global de 1 936 488 € afin de financer des travaux de construction de 43 logements sociaux dans le quartier des BLANCHES FLEURS, d'une part et de réhabilitation de 100 logements du programme de BEAUNE-SAVIGNY-quartier des BLANCHES FLEURS-, d'autre part ; les conditions de ces prêts sont reprises intégralement dans les délibérations prises à cet effet.

RAPPORT 22 – TARIFS MUNICIPAUX 2015 - DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, complète les tarifs votés lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2014 par les dispositions spécifiques à la reproduction de documents du service Urbanisme, dont le détail figure dans la délibération prise à cet effet.

RAPPORT 23 – UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE – BILAN 2014

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine -DSU- attribuée en 2014 qui s'élève à 301 801 €.

RAPPORT 24 – CREATION D'AP/CP

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

- décide de créer, au titre de l'année 2015, les AP/CP selon les conditions suivantes :

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017
Aménagement de l'Aérodrome	2312	3 900 000 €	1 000 000€	2 800 000€	100 000 €

- note que les reports de crédits de paiement non utilisés se feront automatiquement d'une année sur l'autre et que toute modification ou évolution des AP/CP se fera par délibération du Conseil Municipal,
- vote la répartition des crédits de paiement telle que définie précédemment.

RAPPORT 25 – DECISION MODIFICATIVE- MOIS DE FEVRIER - MARS 2015

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour et 3 abstentions, autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

RAPPORT 26 - POLITIQUE FISCALE DE LA VILLE POUR 2015

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve pour 2015 le maintien du taux des trois taxes relevant de la compétence du Conseil Municipal :

	2015
T.H.	12,60%
T.F.N.B.	30,25 %
T.F.B.	21,72 %

VŒU RELATIF A LA CREATION D'UN FUTUR CENTRE D'AUTODIALYSE A BEAUNE

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- apporte un soutien sans réserve au projet de création d'un futur centre d'autodialyse à BEAUNE, essentiel pour le pays beunois et l'Hôpital de BEAUNE,
- adopte en conséquence le vœu suivant :

« Une bonne cinquantaine de patients en insuffisance rénale se trouvent dans l'obligation de se déplacer à DIJON parfois plusieurs fois par semaine pour être dialysés.

Il en résulte une grande fatigue et des coûts importants pour la Sécurité Sociale.

Des négociations ont été engagées depuis plusieurs années avec l'Hôpital de BEAUNE, l'ARS et la Mutualité pour la création d'un centre d'autodialyse à BEAUNE, transformable à courte échéance en centre de dialyse.

Ces négociations sont bien engagées pour la création d'un centre d'autodialyse à 8/10 postes, auquel serait lié un centre de don du sang.

ORVITIS est prêt à construire cet équipement sur un rez de chaussée avec des logements locatifs en niveau 2 et 3.

Le terrain d'emprise de cet équipement serait mis à la disposition du bailleur par bail emphytéotique pour une durée à déterminer en fonction du montant de l'investissement.

La Mutualité est toute disposée à assurer la gestion de cet équipement.

Le projet devrait être finalisé avant fin juin pour obtenir un accord définitif de l'ARS lors de sa réunion de juillet prochain.

La durée des travaux a été estimée à 18 mois. Ils devraient être engagés dès septembre prochain. »

VŒU RELATIF A LA DESSERTE TGV DE LA GARE DE BEAUNE EN DIRECTION DE PARIS

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le vœu suivant :

« Vu le bilan de la desserte TGV Rhin-Rhône après 3 années d'exploitation et les orientations envisagées en matière de desserte de BEAUNE-PARIS,

Considérant l'absence totale de concertation entre la SNCF et les acteurs locaux -Collectivités locales, CRCI de Bourgogne, CCI 21, Organisations représentatives des secteurs économiques, hôtellerie et restauration et secteur de la vigne et du vin, en particulier-,

Considérant le caractère historique de la voie PLM-PARIS/LYON/MARSEILLE-dont le tracé passe à BEAUNE depuis sa création,

Considérant la rupture de charge que constitue le changement de trains pour les usagers à DIJON, après un trajet TER avec en outre une perte de temps liée à la correspondance dont la durée peut s'aggraver par défaut régulier de coordination entre les deux réseaux,

Considérant que le rallongement des délais de trajet conduira les usagers devant rejoindre les centres de décisions à PARIS et les aéroports d'ORLY et ROISSY, à aller prendre le TGV à MONTCHANIN en voiture individuelle, au moment où la fréquentation des transports publics est vivement encouragée, dans le cadre d'une politique active de protection de l'environnement par la réduction de la pollution atmosphérique et la baisse de la consommation d'énergies fossiles,

Considérant la nécessité au contraire de développer la fréquence de la desserte TGV de BEAUNE vers PARIS, pour répondre à la demande croissante des usagers, étrangers en particulier, appelés à visiter la Côte viticole, dont l'attractivité sera notoirement renforcée par le classement attendu des Climats de Bourgogne au Patrimoine Mondial de l'UNESCO,

Le présent vœu a pour objet de demander au Président de la SNCF de maintenir la fréquence actuelle de la desserte directe entre BEAUNE et PARIS, en modifiant le cas échéant, les heures de passage par suppression de l'aller/retour de la mi-journée et le renforcement par la création d'un arrêt supplémentaire tôt dans la matinée (aller) et tard dans la soirée (retour). »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 21h15.

Affiché le 7 avril 2015

Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables à l'Hôtel de Ville. Tout renseignement peut être donné auprès de la Direction Générale des Services du lundi au vendredi de 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00